

Monsieur le Président, cher Patrice,

Le Bureau Directeur et le Conseil d'Administration de la FFSc se sont penchés les 11 et 12 octobre sur le projet de la FISF d'instaurer des redevances sur les parties de tournois homologués.

La FISF se trouve aujourd'hui, nous le savons, dans une situation financière délicate. Ces dernières années, elle n'a pas su anticiper la baisse pourtant très prévisible des ventes de l'ODS, dans un contexte général de marasme dans le secteur de l'édition, et avec le développement des applications sur smartphone ou tablette. Elle n'a pas non plus eu la sagesse de réduire son « train de vie » et notamment le montant exorbitant de ses dépenses de fonctionnement. La FISF, de ce fait, est très largement responsable de la situation où elle se trouve aujourd'hui.

Face à ce problème, et outre une réduction inévitable de ses frais (qui restent cependant encore très élevés pour le fonctionnement, plus de 30% du budget global, bien plus que la FFSc), la seule voie imaginée est de ponctionner les scrabbleurs de la francophonie.

La Fédération Française a elle-même connu récemment de gros problèmes en la matière, avec pour conséquence des économies drastiques dans de nombreux secteurs ; mais nous avons également dû demander à nos licenciés de mettre la main à la poche en augmentant le montant de la licence. Ceci nous a permis de redresser la situation, mais pas de dégager les excédents nécessaires à des dépenses qui nous apparaissent pourtant vitales, notamment l'embauche d'un informaticien ou celle d'un attaché au développement dédié au travail de terrain, deux mesures pourtant nécessaires pour notre développement et notre fonctionnement.

Nous avons préféré reporter ces mesures plutôt que de demander un effort supplémentaire à nos licenciés, et ce n'est évidemment pas pour leur demander de payer à nouveau, une somme globale de l'ordre de 30000 € sur chaque saison (pas loin du coût que représenterait une embauche), pour des raisons beaucoup moins utiles et justifiables à nos yeux.

Ceci d'autant plus que la FISF ne signifie rien aux yeux de la grande majorité de nos licenciés et que, pour ceux pour lesquels son existence a un sens, elle est associée principalement à l'ODS, au règlement et au classement, trois produits qui sont loin de faire l'unanimité quant à leur contenu ou à leur fonctionnement.

Quant aux actions de promotion mises en avant par la FISF, on n'en ressent guère les effets en France. Il est d'ailleurs symptomatique de voir ton argumentaire, Patrice, commencer par « *depuis quelques années, la FISF a développé des actions de promotion de manière plus dynamique* » alors que dans le même temps le président de la commission de promotion de la même FISF écrit en substance dans un message à ses membres que pratiquement rien n'a été fait dans ce domaine depuis des années !

Nous trouvons cependant normal de contribuer plus que les autres fédérations au budget de la FISF. Mais, à l'heure actuelle, nous versons déjà plus de 10000 € de redevances annuelles sur les trois simultanés internationaux. S'y ajoutent les royalties versées par notre filiale Promolettres sur DupliTop et « Mes Mots en Poche » principalement, qui représentent en moyenne sur un cycle ODS de 4 ans près de 8000 € par an. On peut aussi prendre en compte les 48 nuitées que nous mettons chaque année à la disposition de la FISF (pour 2013, utilisées principalement à la fin de cette année pour les réunions d'Aix-les-Bains) et qui représentent une dépense de l'ordre de 6000 €. Sur un

budget – hors projet de nouvelles redevances – qui se monte à un peu plus de 60000 € côté recettes, cela représente une participation française aux recettes FISF de l'ordre de 35 à 40%. C'est déjà beaucoup. Avec les nouvelles redevances proposées, qui seraient supportées à près de 90% par les joueurs de la FFSc, cette proportion approcherait les 60% : c'est clairement inenvisageable, ou alors il faudrait revoir de fond en comble les priorités et les modes de décision au sein de la FISF.

Et encore nous ne comptons pas là dedans le travail des informaticiens de la FFSc, payés par la FFSc, qui développent ou maintiennent DupliTop, ou le module de retransmission des tournois en direct, ou celui de gestion des multiplex : tous outils mis gratuitement par la FFSc à la disposition de la FISF.

Dernier point que nous voudrions évoquer : depuis l'origine, les royalties versées par Larousse pour l'ODS sont intégralement perçues et conservées par la FISF pour financer son propre fonctionnement. Cela apparaît comme une évidence que nul ne conteste ; mais il pourrait aussi être logique d'imaginer que la FISF reverse une partie de ces redevances aux fédérations nationales, au prorata du nombre d'exemplaires vendus dans chaque pays.

En conclusion, le Bureau Directeur de la FFSc refuse, à l'unanimité, le projet de redevances établi par la FISF. Le Conseil d'Administration a confirmé ce refus (25 voix contre, 2 pour et 3 abstentions).

-0-

Cela ne signifie pas que nous nous lavions les mains des problèmes rencontrés par la FISF, mais il y a, de notre point de vue, d'autres solutions que celle consistant à demander aux licenciés de payer. Ces solutions exposées ci-après ont reçu d'ailleurs un accueil largement favorable auprès du Bureau Directeur comme du Conseil d'Administration de la FFSc.

- à court terme :

* Nous confirmons notre accord pour faire l'avance des dépenses nécessaires à l'organisation des Championnats du Monde 2014 à Aix-les-Bains (nous avons déjà réglé l'acompte pour le séjour des jeunes) ;

* Nous maintenons pour 2014 le quota des 48 nuitées mises à la disposition de la FISF ; ces nuitées pourront comme cette année être utilisées en priorité pour le logement des officiels lors des réunions FISF et donc diminuer d'autant les dépenses prévues dans ce domaine par la FISF ;

* Concernant les récents Interclubs Européens à Evian, nous avons pu en réduire le coût global en évitant toutes les dépenses superflues, sans pour autant nuire à la qualité de l'organisation. Nous conserverons intégralement à notre charge la participation prévue de la FFSc (3000 €), ce qui permettra de réduire la participation de la FISF (le montant précis sera connu dès que les comptes de cette manifestation seront clos).

Pour le reste, le budget prévisionnel 2014 envoyé par le trésorier de la FISF fait état – hors redevances – d'un déficit d'environ 25000 €. Ce budget comporte une ligne « subsides fédération

organisatrice CdM » pour un montant de 6500 € qui n'a pas lieu d'être en 2014 ; la prise en charge des hébergements représente une économie de 6000 € environ ; il nous semble par ailleurs que les subsides aux fédérations fondatrices (8000 €) peuvent être mis entre parenthèses pour un ou deux ans sans grand dommage (voire définitivement supprimés). Ces trois points à eux seuls permettent de réduire le déficit à moins de 5000 €. Il ne reste que quelques économies à trouver pour équilibrer le résultat.

Plus généralement, il apparaît que la FISF doit engager de manière urgente une réflexion globale sur ses missions principales et adapter ses dépenses à ses moyens, en mettant en avant ses priorités, et certainement en poursuivant la diminution de ses frais de fonctionnement. En France, on profite autant que faire se peut des grands rendez-vous pour organiser les réunions des commissions ou du Bureau Directeur. La plupart des présents venant de toute façon soit pour jouer soit pour arbitrer, cela ne donne lieu à aucun défraiement spécifique, sauf éventuellement un repas ou une nuit d'hôtel supplémentaire ; les frais de déplacement sont remboursés uniquement pour les rares personnes ne venant que pour les réunions. La FISF pourrait réduire fortement ses dépenses en s'inspirant de ces principes, même s'il est clair que les déplacements "hors continent" doivent donner lieu à une prise en charge spécifique.

- à moyen et long terme :

* Concernant les *Championnats du Monde*, il est clair qu'il y a de fortes réticences à passer au rythme biennal qui permettrait pourtant à la FISF de réaliser de substantielles économies.

Dans ce contexte, la FFSc propose de prendre en charge intégralement toutes les années paires, à partir de 2016, **et à coût zéro pour la FISF**, l'organisation des Championnats du Monde Individuels, et ce dans le cadre du Festival d'Aix-les-Bains à la Toussaint. Le Championnat du Monde aurait pour support la Coupe d'Aix (avec un programme remodelé pour accueillir 7 manches et les deux défis) et serait open (il est clair que la Coupe d'Aix a déjà actuellement un niveau de jeu au moins équivalent à celui des CdM). Cela permettrait aussi de créer, un an sur deux, une nouvelle épreuve : Championnat du Monde en parties originales, open lui aussi, disputé les deux jours précédant l'individuel.

Concrètement, les scrabbleurs auraient :

- Les années impaires, un Championnat du Monde Individuel, organisé l'été selon la formule actuelle, accompagné des Championnats du Monde open en paires et en blitz et du championnat du monde de Scrabble classique ;

- les années paires, un Championnat du Monde Individuel open organisé à la Toussaint à Aix-les-Bains, accompagné d'un Championnat du Monde open en parties originales. En ce qui concerne le Championnat du Monde classique, les années paires, il pourrait soit se dérouler (également en open) à Aix-les-Bains en parallèle des 4 premiers jours du festival, soit pourquoi pas être organisé sur le sol africain, ce qui serait aussi une manière de prendre en considération l'engouement bien connu des scrabbleurs africains pour cette forme de compétition.

Deux championnats successifs seraient éloignés, selon les cas, de 9 à 10 ou de 14 à 15 mois, ce qui n'apparaît pas vraiment gênant ; il y aurait toujours un championnat par année civile.

La France participerait comme les autres fédérations au tournus concernant les organisations des années impaires. Il n'y a pas de raison en effet que seule la ville d'Aix-les-Bains puisse accueillir un championnat du monde en France.

Cette formule permettrait de maintenir un championnat annuel tout en évitant l'implication financière de la FISF un an sur deux. Inutile de dire que cela aurait un impact très positif sur le budget de la FISF (il faudrait bien sûr faire, comme la FFSc l'a déjà demandé à plusieurs reprises, un prévisionnel de ce budget sur les 4 ans correspondant à un cycle ODS complet).

Nous sommes disposés à discuter plus en détails des modalités pratiques de la mise en œuvre de cette proposition.

* Concernant *les Interclubs Européens*, nous proposons de prendre en charge leur organisation un an sur deux en France, selon leur formule actuelle, sous réserve d'une participation de la FISF réduite à 2000 € (au lieu des 4800 € actuels), en maintenant la participation de 200 € pour chaque équipe et chaque fédération nationale concernée. La Fédération Française prendrait en charge le complément des dépenses. Nous considérons en effet que les Interclubs Européens, même s'ils ne sont pas médiatisés comme on pourrait le souhaiter, sont une belle épreuve qui mérite de perdurer sous sa forme actuelle. C'est par essence une épreuve élitiste, mais il est légitime nous semble-t-il qu'il existe aussi une épreuve de cette nature.

Un an sur deux également, en alternance, ils pourraient se dérouler selon une formule différente, à formaliser plus précisément, à Montreux, dans le cadre des propositions formulées par Francis Niquille.

Bien sûr, si la Fédération Belge souhaite également organiser l'épreuve certaines années, il conviendra d'adapter le calendrier du tournus sur ce point.

Ces propositions bousculent des habitudes établies, mais elles nous apparaissent pertinentes, et de nature à matérialiser un fort soutien de la FFSc au fonctionnement et à l'avenir de la FISF, sans recourir à la solution de facilité consistant à imaginer de nouvelles redevances supportées par les joueurs. Nous espérons donc qu'elles seront perçues pour ce qu'elles sont : une volonté positive de trouver des solutions aux problèmes de la FISF.

Avec mes amitiés,

Jacques Lachkar

Président de la FFSc